



ORDRE DES MEDECINS DU MALI

Le Conseil National

N°.....0785.....2017 / CNOM



Bamako, le 10 juillet 2017

Le Président du Conseil National de l'Ordre des Médecins du Mali

A

Monsieur le Ministre de la Santé et de l'Hygiène Publique

Objet : *Information du report du renouvellement de bureau du CNOM.*

Monsieur le Ministre,

Nous voudrions, par la présente, vous signifier que le mandat actuel du Conseil National de l'Ordre des Médecins du Mali (CNOM) est arrivé à expiration.

Des dispositions subséquentes sont prises pour son renouvellement.

Toutefois, la nouvelle loi créant l'Ordre des médecins, déjà votée à l'Assemblée Nationale, n'est pas encore promulguée.

Elle décroche les Ordres des Chirurgiens-dentistes et des Infirmiers de l'Ordre des médecins qui étaient en fusion dans la même instance ordinale.

Par conséquent, la mise en place d'un nouveau CNOM mettra ces nouveaux Ordres dans une posture de flottement juridique.

Après consultation des différentes parties prenantes et sur avis du conseiller juridique de notre Ordre (magistrat délégué), nous avons décidé du report dudit renouvellement en attendant la promulgation des différentes lois instituant les Ordres Professionnels de la Santé.

Il aura l'avantage d'éviter les chevauchements de rôles et de respecter les termes légaux. Les dispositions, déjà prises, seront mises à jour, à temps échu, pour procéder audit renouvellement selon la nouvelle loi en vigueur.

En vous souhaitant bonne réception, veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos considérations distinguées.

Ampliation :

Inspection de la Santé.....1/P info

Pour le Conseil National

Le Président

Docteur Lassana FOFANA

Chevalier de l'Ordre du Mérite de la Santé

